# Informaticien (bioinformaticien)



## Catégorie(s) professionnelle(s):

- Filière médico-technique Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique.
- Le périmètre des emplois d'informaticiens dans la fonction publique hospitalière couvre 7 domaines : la gestion administrative du patient ; le système d'information économique, financier et logistique ; la gestion des ressources humaines ; la qualité et la gestion des risques ; le pilotage ; les outils de communication ; les échanges sécurisés avec l'extérieur.

## Condition(s) diplômante(s)

- Bac+2 Technicien réseaux.
- Bac+4/5 Analyste programmeur ERP.
- Bac +5 Ingénieur hospitalier/ responsable des systèmes d'information hospitalier / Diplôme en informatique (doctorat).
- Formation d'adaptation à l'emploi des ingénieurs hospitaliers.

#### Actualité(s) juridique(s):

- Priorité du plan Hôpital 2012 : faire passer le budget informatique de 1,7% à 3% du budget des hôpitaux.
- Dans les conclusions Ségur : « Mettre le numérique au service de la santé de tous et tout cela dans l'intérêt supérieur des patients et de leur santé ». Le gouvernement a pris le parti d'engager des investissements significatifs : 600 millions d'euros dans les équipements de base, les logiciels socle et les services d'échange, pour rattraper le retard accumulé sur le numérique en santé et contribuer à la transformation, la rénovation et l'équipement dans les établissements médico-sociaux.



## Cadre(s) juridique(s):

## Etablissement public:

- Fonctionnaire Catégorie C à A de la fonction publique hospitalière.
- Agent public CDD ou CDI de droit public.

### Etablissement privé:

• Salarié CDD ou CDI (convention collective de l'hospitalisation privée et code du travail) dans un établissement privé de santé, laboratoire pharmaceutique, cabinet d'études et de conseil, unité de recherche scientifique.



## Témoignage(s):

« Je souhaite que le droit définisse clairement le numérique pour démocratiser ce dernier afin que certains de mes collègues arrêtent de se plaindre des méfaits de l'informatisation des procédures dans les communications intra-hospitalières ».